Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 29

Rubrik: A nos lecteurs

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

groupes de pression s'organisent. On présente aux municipalités le miroir aux alouettes ; on cherche des liaisons avec les conseillers d'Etat et de hauts fonctionnaires. Climat malsain.
De surcroît, les terrains retenus ne sont pas les meilleurs de par les hasards de l'offre. Après coup, on tente de justifier la valeur de telle ou telle implantation. On sollicite des expertises qui prouvent a posteriori ce que l'on veut prouver.
Mais cette agitation stérile, en dispersant l'attention, rend plus difficile la réorganisation et le développement des centres régionaux.
Aujourd'hui, les grands commerçants hésitent encore sur la politique qu'ils entendent suivre. Avant que le gâchis ne se propage, il importe de dire d'emblée non aux shopping center, made in U.S.A.

Nestlé - lait sucré

Beaucoup d'échos pour notre description critique de Nestlé. A eux seuls ils prouveraient combien est ressentie comme confidentialiste l'information d'une maison qui joue un rôle national de premier plan.
Ajoutons à titre complémentaire, au chapitre du recrutement des cadres, que M. Henry, co-directeur de l'Exposition nationale, vient de signer un contrat d'engagement avec Nestlé. Il deviendra secrétaire général de la Holding, mais il faudra préalablement qu'il subisse divers stages de formation, notamment aux Etats-Unis.
Le secrétariat général est une fonction nouvelle, ou comme disait M. Petitpierre, un nouvel échelon.

A nos lecteurs

Des excuses

Nous devons nous excuser auprès de nombreux abonnés récents pour le retard avec lequel leur est parvenu le nº 27. Une défaillance de la maison qui fabrique nos plaques-adresses est cause de cet incident. En jouant au jeu du contentement, nous remercions ceux qui ont eu la gentillesse de patienter, et aussi ceux qui ont marqué leur impatience : c'est que D. P. leur manquait.

Notre concours

Notre concours (abonnés nouveaux et adresses utiles) a été clos le 1er mars. Il fut un succès. En voici les résultats :

Nous ont procuré un ou plusieurs abonnés : Reichenbach Sylvie, Genève ; Schupbach Willy, Lausanne ; Renaud Philippe, Renens ; Hoffmann Bernard, Genève ; Dr F. Clément, Lausanne ; Oesch Bernard, Lausanne ; Gigon Louis, Bienne ; Schwed Philippe, Lausanne ; Villat Jean, Lausanne ; Rial Aug.-A., Meyrin/Genève ; Sutter René, Genève.

Nous ont donné des adresses utiles : Clavel Jean-Pierre, Lausanne ; Pittet Jean-Paul, Langnau/ZH ; Wagneur Edouard, Satigny ; Codouray Louis, Lausanne ; Schwed Philippe, Lausanne ; Hoffman Bernard, Genève ; Lacout Pierre, Lausanne ; Ghelfi André, Berne.

C'est M. Bernard Hoffmann, à Genève, qui gagne l'enjeu d'amitié qu'offre C.-F. Pochon avec l'ouvrage de Brupbacher, le médecin zuricois, hérétique : « Socialisme et liberté ». Le prochain concours mars-avril est déjà ouvert. Nous en donnerons l'enjeu dans notre prochain numéro. Une fois de plus, aidez-nous à faire connaître D. P.

D. P. à Genève

La séance du 26 mars a bien rempli son but. Des amis, des curieux, des sympathisants, en nombre, emplissaient la salle du Landolt. La discussion permit d'abord de faire les présentations, de renseigner sur la marche du journal, de passer en revue les dossiers ouverts, d'ouvrir un débat sur le ton et le vocabulaire du journal. Il fut relevé notamment combien des termes économiques, pourtant simples, peuvent être difficiles, même pour des citoyens cultivés ; combien est générale l'impréparation à comprendre des mécanismes et des lois qui pourtant déterminent notre niveau de vie.

Le groupe genevois a décidé d'organiser des rencontres régulières : le point de départ des discussions sera chaque fois le dernier numéro de D. P. Première rencontre, le 23 mars, au Dorian, entre 12 et 14 heures.

La question nous fut posée : comment aider D. P. ? La réponse — vous pouvez nous aider de mille manières : en facilitant notre diffusion, en nous adressant des informations utiles, ou même en nous envoyant des articles à publier. En effet, si jusqu'ici nous avons signé collectivement nos articles, nous sommes prêts, pour autant que le texte nous agrée, à ouvrir nos colonnes à ceux qui voudraient utiliser la tribune de D.P. pour s'exprimer sous leur responsabilité et leur signature.

négociée?

aux syndicats de trouver un deuxième souffle. Aussi désirons-nous apporter notre contribution aux études en cours.

Les augmentations de capital

On sait qu'en Suisse le rendement des actions est faible. Pour les sociétés prospères, il se situe entre 1 et 2 % par rapport à la valeur boursière des titres. Les actionnaires ne sont pas à plaindre pour autant. Ils obtiennent un rendement accru chaque fois que la société dont ils possèdent des actions augmente son capital social. On sait que le détenteur d'actions anciennes jouit d'un droit de souscription pour les actions nouvelles. Par exemple, c'est le cas pour l'augmentation actuelle du capital de l'Union de Banque Suisse, neuf actions anciennes donnent droit à souscrire une action nouvelle. L'action nouvelle s'achète à la valeur nominale, à savoir 500 francs. Mais en bourse, elle vaudra 3340 francs. Le bénéfice sera donc de 2840 francs, ce qui signifie qu'à chaque action ancienne s'attache un droit de souscription d'environ 320 francs.

Or, avec la prospérité, les augmentations de capital-actions furent en Suisse importantes. Quelques échantillons pour la période 1952-1962 :

Ciba	de	60	millions à	100	millions
Brown Boveri	de	60	millions à	105	millions
Nestlé	de	65,2	millions à	195,6	millions
Société de Banque Suisse	de	160	millions à	225	millions

Chacune de ces augmentations a entraîné un bénéfice important pour les actionnaires. Un chroniqueur financier le commentait ainsi pour la même période 1953-1963 (Journal de Genève, 24 juin 1964) : « Pour l'actionnaire qui a vendu ses droits, le rendement a été si élevé que la mise de fonds a été largement amortie en dix ans. » Doubler son capital en dix ans, ce n'est pas rien.

Telle est la part de l'actionnaire. Mais où est la part de ceux qui par leur travail, à quelque échelon que ce soit, ont assuré la prospérité de la société ?
Ici intervient l'épargne négociée.

Le plan Geigy

L'idée d'associer les ouvriers à la prospérité de leur entreprise est si naturelle qu'elle a surgi d'abord dans des têtes capitalistes, mais accomodées à leur façon. L'ouvrier y trouvera à la fois un bénéfice et une dépendance accrue : attaché avec des saucisses.

En Suisse, la maison Geigy a élaboré un plan de cette nature. En voici quelques caractéristiques : la société a augmenté son capital de 3 millions. Elle a eu ainsi la possibilité d'émettre plusieurs milliers de « petites actions » d'une valeur nominale de 200 francs réservées exclusivement à son personnel. En bourse, ces actions sont cotées 5450 francs. Elles sont vendues à l'ouvrier pour 400 francs. Mais sous conditions : la première action ne s'obtient qu'au bout de dix ans, les autres après un délai de huit ans. Un ouvrier, entré chez Geigy à 20 ans, pourra à 62 ans détenir 5 actions, payées 2000 francs et valant 25 000 francs. Toutefois, il ne lui sera pas permis, avant sa retraite, d'entrer en possession des actions. C'est donc un très gros fil à la patte qu'on lui passe. Il est permis de souligner à la fois la générosité du geste (toutes les entreprises n'en font pas autant), et aussi ses faiblesses : perte d'indépendance pour l'ouvrier ; la part modeste réservée au personnel : le 1/17 du capital-social ; le fait que les actions sont vendues à 200 % de leur valeur nominale, alors qu'on les offre en général au pair aux actionnaires. Mais qu'importent ces faiblesses. Geigy a admis le principe de la participation du personnel au capital-social. La brèche étant ouverte, il est possible de formuler des revendications mieux fondées. Lesquelles ?

Le plan syndical

Dans la règle, l'augmentation du capital reflète la bonne marche de l'entreprise. Cette réussite pour l'essentiel est due aux qualités de l'ensemble du personnel, du haut en bas de la hiérarchie. La plus-value de l'entreprise devrait donc lui revenir pour au moins 50 %. D'où cette revendication primordiale : **un droit de souscription équivalent à la moitié de l'augmentation du capital social doit être réservé au personnel.**

Si ce droit était exercé individuellement par les membres du personnel, on assisterait rapidement à un émiettement et une dispersion des titres ; ce capital deviendrait sans pouvoir. Aussi la revendication deuxième est la suivante : **ce droit de souscription sera réservé à un fonds d'investissements géré par les syndicats.**

Enfin, la tâche de ce fonds sera double : d'une part faire participer le personnel, en fonction de son ancienneté dans l'entreprise, au bénéfice de l'opération (nous n'entrerons pas ici dans les détails techniques ; cette participation peut revêtir plusieurs formes : attribution de certificats nominatifs, ou création d'une assurance-vie, ou combinaison des deux, etc.) ; d'autre part, le fonds devra investir dans des réalisations d'intérêt public les sommes ainsi réunies afin d'en faire bénéficier l'ensemble de la population.

Pour donner une idée de l'importance des sommes qui seraient ainsi concentrées, appliquons notre schéma à l'actuelle augmentation du capital de l'U.B.S. 40 000 actions sont émises. 20 000 reviendraient au fonds d'investissement. Elles seraient payées 10 millions ; elles vaudraient 66,8 millions. Cette seule opération créerait un portefeuille de plus de 50 millions.

L'investissement primordial sera, naturellement, l'habitat. D'où ce troisième principe : **le fonds devra à la fois assurer la participation au bénéfice du personnel des entreprises, et financer des investissements d'intérêt public.**

Si la gauche, dans la discussion ouverte sur le problème de l'épargne, veut prendre l'initiative, il y a là, tant sur le plan des principes que sur celui des possibilités pratiques, une excellente base de départ pour une offensive en faveur de l'épargne négociée.